



www.environnement93.fr

**UNION DES ASSOCIATIONS
D'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS**

**Association départementale agréée
Membre d'Ile-de-France Environnement – Affiliée à France Nature Environnement**

Préfet de Seine-Saint-Denis
1 esplanade Jean Moulin
93007 Bobigny cedex

Gagny le 20 mars 2024

Courrier recommandé avec AR : 1A 205 988 3285 2

Objet : Jugements n°22142178 et 2215946 du TA de Montreuil.

Monsieur le Préfet.

Par deux jugements du 17 juillet 2023, le tribunal administratif de Montreuil a jugé illégale la déclaration d'utilité publique de la ligne 15 Est pour ce qui concerne les travaux de la future gare de Bondy, en raison de l'incomplétude de l'étude d'impact du projet.

Les vices constatés peuvent être réparés par la réalisation, à titre de régularisation,

- d'un plan précis de circulation des poids-lourds chargés de l'approvisionnement et de l'évacuation des déblais du chantier de la gare de Bondy prenant en considération les limitations et interdictions de circulation des poids-lourds applicables sur les axes routiers empruntés eu égard à leur tonnage,
- par l'insertion de données relatives aux incidences, s'agissant de la pollution de l'air, de la centrale à béton et des flux de poids-lourds sur les axes routiers locaux au sein du secteur de la gare de Bondy,

- par la détermination de mesures suffisantes et adaptées de la séquence « éviter, réduire, compenser » s'agissant des nuisances sonores à proximité immédiate de la crèche Janusz Korczak,

lesquels seront insérés au sein de l'étude d'impact, et soumis à une nouvelle procédure de consultation du public.

Eu égard aux modalités de régularisation ainsi fixées, les mesures de régularisation devront être notifiées au tribunal administratif dans un délai de douze mois à compter de la notification du présent jugement, rendu public le 17 juillet 2023.

Compte tenu de l'échéance du 17 juillet 2024 fixée par les jugements précités je vous prie de m'informer et d'informer le tribunal des actes déjà entrepris en vue de la régularisation de la déclaration d'utilité publique concernant le projet de la gare de Bondy ou, à défaut d'actes entrepris, des intentions de Société des Grands Projets quant à cette régularisation.

En attente de vos réponses, veuillez agréer, Monsieur le Préfet l'expression de mes sentiments distingués.

Francis Redon
Président Environnement 93

Société des Grands Projets / Président du directoire